

Sujet : [INTERNET] Observation de Cécile Gabette en date du 19-10-2017

De : "> Familia Wetter (par Internet)" <cecile.gabette@orange.fr>

Date : 19/10/2017 14:47

Pour : ddcsp-ep-carriere-poulnystpierre@indre.gouv.fr

Monsieur Hubert Jouot, commissaire enquêteur,
veuillez trouver en pièce jointe mes observations

Cordialement

Cécile Gabette

— Pièces jointes : —————

Projet de carrière à Poulligny Saint Pierre .pdf

514 Ko



Cécile Gabette
17 rue des Aubiers
36300 Pouligny Saint Pierre

19 octobre 2017

à Monsieur Hubert Jouot
Commissaire enquêteur

Objet : non à l'ouverture d'une carrière d'exploitation de granulats à Pouligny Saint Pierre

Observation : afin de faciliter la prise de connaissance par le public, les informations de l'étude d'impact auraient dû faire l'objet d'un résumé accessible à tous.

Implanter une carrière d'exploitation au sein du Parc Naturel Régional de la Brenne, pays des étangs et refuge d'oiseaux et autres espèces, il fallait y penser !

La municipalité de Pouligny Saint Pierre, elle, y a pensé et s'est engouffrée dans ce projet, au nom de quoi déjà ? Ah oui ! de la croissance, du développement, de la richesse... les arguments sont posés. Quelle originalité !

Car dans nos campagnes, voyez-vous, on aimerait bien faire comme les « grands » dont le modèle économique obsolète (mais ici on ne le sait pas) a montré ses limites et son inefficacité depuis des décennies mais qui effectivement en a enrichi plus d'un. Alors pourquoi pas nous ? Se dit-on.

D'autres, plus visionnaires, ont pensé différemment et ont créé le Parc Naturel Régional (PNR). Dans un pays où l'ensemble des PNR couvre seulement 15% du territoire, la population locale peut se considérer comme privilégiée.

En effet les atouts d'un PNR sont dus à sa définition même : un parc naturel est créé pour protéger et mettre en valeur de grands espaces ruraux habités. Il est classé dès lors que les paysages, les milieux naturels et le patrimoine culturel sont de grande qualité mais dont l'équilibre est fragile. Le projet de développement du PNR repose sur la préservation des richesses naturelles, culturelles et humaines.

Enfin une décision qui prend en compte la dimension humaine dans son environnement et qui tend vers le respect de la flore et de la faune, le maintien d'une campagne propre, agréable aux yeux, aux oreilles et au nez, dans laquelle il fait bon vivre et où il est reposant de demeurer.

Des familles s'y sont implantées, ont choisi d'y vivre, d'autres ont aménagé des gîtes ruraux pour permettre la découverte de ce parc riche en biodiversité, aux gens qui n'ont pas la chance d'y habiter.

Le projet de carrière est diamétralement opposé au projet de développement durable du territoire. Il ne peut s'établir qu'aux dépens de l'environnement par l'invasion massive de véhicules de chantiers, concasseurs, brise-rocs, par les allées et venues constantes de camions sur la route voisine, par la poussière permanente sur la végétation et dans les habitations (et non ! elle ne s'arrête pas aux murs)...

Par les nuisances générées : bruit, laideur, puanteur, vibrations, poussières... ce projet agresse. Quelques soient les mesures prises pour les contraindre, il est matériellement impossible d'atténuer suffisamment les dommages occasionnés.

A qui profite le crime ?

- Sans doute pas aux riverains dont le seul tort est d'être venu s'installer dans cette charmante localité, d'y avoir construit leur maison, d'y avoir investi leur vie et d'avoir fait vivre la commune. La volonté de la municipalité d'imposer l'implantation d'une carrière malgré les réticences de ses administrés constitue en elle-même une menace d'expulsion. En somme si vous n'êtes pas contents, partez, si non subissez !

- L'implantation de cette carrière n'est profitable qu'aux exploitants, aux propriétaires terriens qui vendent leurs terrains et aux quelques intermédiaires qui ramasseront les miettes ici et là.

Personne n'est dupe, il n'y aura pas de création d'emploi, ce projet n'est motivé que par l'avidité. Les personnes favorables sont celles intéressées au projet ou celles qui ne vivent pas sur le site.

Pour les importants propriétaires terriens, il n'est pas question de renoncer au pactole à cause des « mauvais coucheurs », des « écolos » qui en plus, pour la plupart, ne sont pas nés ici.

Selon la bonne formule « on ne fait pas d'omelette sans casser des œufs » on peut tout s'autoriser. Dans une commune d'à peine un millions d'habitants, la population est divisée, certains n'ayant de cesse par leur cupidité d'imposer aux autres leur volonté.

Produire des granulats pour refaire les routes abîmées par les allées et venues des camions de carrière, ou tourner en rond, revient au même.

Economisons au lieu de produire davantage. Cessons de penser que les ressources de la planète sont inépuisables et que nous sommes immortels.

A l'heure où nous quitterons cette terre, n'ayons pas honte de l'état dans lequel nous la laisserons aux générations futures, enfin, pensons différemment. Il n'est pas levé le jour où un projet original qui au lieu de nous diviser nous rassemblera.

Questions diverses :

- Arrosage destiné à réduire l'impact des poussières : cela veut-il dire que le chantier sera arrosé 5 jours sur 7, 8 heures par jour ? D'où viendra l'eau ? Où s'écoulera-t-elle ? Dans la vallée du Suin qui n'est qu'à quelques mètres ? Et la poussière générée par les camions transporteurs sera-t-elle arrosée aussi ?
- Que propose-t-on pour les nuisances sonores : fermer les fenêtres ? Poser des casques anti-bruit sur toutes les oreilles humaines et animales de la vallée du Suin ?
- 50 camions par jour veut dire 100 allées et venues : mesures prises pour la sécurité routière ?

Cette lettre à peine terminée un prospectus tombe dans ma boîte aux lettres : le comble, une association de défense des propriétaires fonciers en faveur du projet de carrière à Pouligny Saint Pierre est créée ! De défense contre quoi ? Le manque à gagner ? La tactique consiste à retourner la situation et hop !

L'agresseur devient agressé.

Impossible de ne pas commenter :

- *un circuit court est bon pour l'environnement* : des transports par camion ne peuvent pas être **bons pour l'environnement, c'est un non-sens**. Et qui va surveiller les granulats pour qu'ils n'aillent pas trop loin ?
- *pas de traversée de village* : qu'en pensent les habitants de Lureuil ?
- *le site de la carrière représente peu d'intérêt écologique* : la vallée du Suin et les villages qui la bordent sont les seuls sites intéressants d'une commune déjà stigmatisée de façon conséquente par l'agriculture intensive, la zone artisanale et les silos. La vallée du Suin offre par son relief, ses bois, sa faune, un espace naturel indispensable. L'architecture ancienne et préservée des villages en lisière de la vallée ont gardé leur authenticité grâce aux habitants qui ont eu à cœur de les restaurer et la carrière n'est qu'à quelques mètres ...
- *normes bruits et poussières très encadrées* : empêcher l'évasion du bruit et des poussières défie les lois de la physique.
- *Pouligny Saint Pierre en périphérie du Parc* : non, le village fait partie du Parc, qu'on le veuille ou non, à moins que Pouligny Saint Pierre ne veuille s'en exclure !
- *Information dans le P'tit Cabouin 2014* : faux, l'article **titrait** et concernait la réhabilitation de chemins communaux !
- *Amène (apporte) un bien pour l'économie locale* : taxe professionnelle ?
 - pour les artisans* : lesquels ? Électriciens, plombiers, mécaniciens, menuisiers, couvreurs... ils ont besoin de granulats ?
 - les travaux publics* : oui en effet, les Ets Gabillon
 - les communes* : lesquelles ?
 - les particuliers* : pour l'éventuelle consommation de quelques mètres cubes, en quoi les particuliers peuvent-ils être concernés ?

LE VIVRE ENSEMBLE : non, le vivre ensemble ne peut être basé sur une politique de l'argent, mais sur une politique humaine et sociale. A ce sujet l'être humain a fait ses preuves et ce conflit illustre bien mon propos.